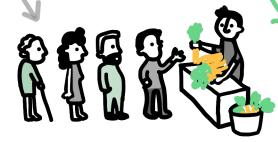
L'APPROCHE LEADER

PRINCIPE 3: LE PARTENARIAT LOCAL = GROUPE

AVANT

"BÉNÉFICIAIRES" PASSIES D'UNE POLITIQUE



AVEC LE GAL

PARTENAIRES
ACTIFS ET MOTEURS
DU DÉVELOPPEMENT
DE LEUR TERRITOIRE

CARACTÉRISTIQUE

ESSENTIEUE DU

DÉVELOPPEMENT
LOCAL MENÉ PAR
LES ACTEURS LOCAUX

GROUPE D'ACTION LOCALE

(GAL)

- FORME JURIDIQUE:
 (SOUVENT) ASSOCIATION
 SANS BUT LUCRATIF
- GOUVERNANCE STRUCTURÉE ET SPÉCIFIQUE

CHAQUE PARTENARIAT EST DIFFÉRENT

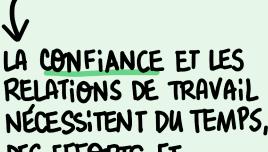
0000000

DOIVENT CONVENIR

DA LEUR TERRITOIRE

DAUX RÉALITÉS LOCALES

ET APPELÉ À ÉVOLUER

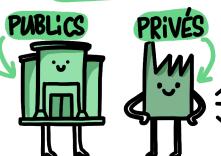


DES EFFORTS ET
DE L'ENGAGEMENT





UN GAL DOIT ASSOCIER DES PARTENAIRES



ASSOCIATIONS SOCIETÉ CIVILE ENTREPRISES

ÊTRE BIEN ÉQUILIBRÉ ET REPRÉSENTATIF

GROUPES D'INTÉRET LOCAUX



SECTEURS SOCIO ÉCONOMIQUES

POUR LES DÉCISIONS:





PARTENAIRES PUBLICS









